



COMMUNE DE LORMAYE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 21 MARS 2026 à 14 h 00

Présents : M. LEFÈVRE David, M. MARTIN David, Mme GRAND Pascale, M. BELOUIN Jean-Yves, Mme GOUIN Nelly, M. THEVAL Jean-Pierre, Mme MORIN Marie-Christine, Mme SAINTOT Guylaine, M. BIRAUD Boris, Mme GÉRARD Émilie, M. GRUET Grégory, Mme NORET Justine, M. KWASNIEWSKI Jacky, M. DUC Michel et Mme PIERROT Juliette

Secrétaire de séance : Mme NORET Justine

ÉLECTION DU MAIRE

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	00
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	00
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	08

M. David LEFÈVRE obtient 15 VOIX.

Proclamation de l'élection du maire

M. David LEFÈVRE est proclamé Maire et est immédiatement installé.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE (Réf 2026/4)

M. le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maximum (30 % de l'effectif légal du Conseil) et d'un adjoint au minimum. Il rappelle qu'à ce jour la commune ne disposait plus que de deux adjoints, un poste ayant été supprimé suite à une démission récente et au regard de la proximité des élections municipales à venir mais qu'à l'origine, donc, le Conseil précédent avait opté pour trois postes d'adjoints. Après délibération et à l'unanimité des votants (1 ABSTENTION – M. Michel DUC), **le Conseil Municipal, décide de fixer à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.**

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	00
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	02
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	07

La liste de M. David MARTIN candidat placé en tête de liste obtient 13 VOIX.

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. David MARTIN. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste à savoir :

1 ^{er}	Adjoint au Maire	:	M. David MARTIN
2 ^{ème}	Adjoint au Maire	:	Mme Pascale GRAND
3 ^{ème}	Adjoint au Maire	:	M. Jean Yves BELOUIN

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL (Réf 2026/5)

En vertu de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 modernisant la Charte de l'élu local, texte de référence encadrant les principes éthiques attachés à l'exercice de leur mandat, M. le Maire donne lecture aux conseillers municipaux des articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) constituant cette charte.

Les élus la ratifient et en conservent une copie. Ils reçoivent également une copie du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L. 2123-1 à L. 2123-35) et des articles réglementaires (R.2123-1 à D. 2123-28).

POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MARS 2026 (Réf 2026/6)

POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

INDEMNITÉ DE FONCTION DES ÉLUS (Réf 2026/7)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints comme suit :

- Pour le Maire et à sa demande : 28,14 % de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit 1 156,70 € BRUT et environ 63,52 % du montant maximal) ;
- Adjoints : 3 x 8,45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit 347,34 € BRUT et environ 71,70 % du montant maximal).

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6531 du budget communal.

Article 3 : De transmettre au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

Les indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE (S.I.R.P.) DE SENANTES, SAINT-LUCIEN, COULOMBS ET LORMAYE (Réf 2026/8)

Sont candidats en qualité de représentants titulaires :

- Mme Pascale GRAND
- Mme Guylaine SAINTOT
- Mme Émilie GÉRARD
- Mme Justine NORET

Le Conseil Municipal procède à l'élection, au scrutin secret, à l'unanimité, des représentants de la commune dans le syndicat précité.

Sens du vote :

- Mme Pascale GRAND	15 VOIX
- Mme Guylaine SAINTOT	15 VOIX
- Mme Émilie GÉRARD	15 VOIX
- Mme Justine NORET	15 VOIX

Sont élus pour représenter la commune de LORMAYE au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (S.I.R.P.) de Senantes, Saint-Lucien, Coulombs et Lormaye :

Représentants titulaires :

- Mme Pascale GRAND
- Mme Guylaine SAINTOT
- Mme Émilie GÉRARD
- Mme Justine NORET

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT « TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR » (Réf 2026/9)

Sont candidats en qualité de représentants titulaire et suppléant :

Représentant titulaire :	Représentant suppléant :
- M. Jean Yves BELOUIN	- M. Jean-Pierre THEVAL

Le Conseil Municipal procède à l'élection, au scrutin secret, à l'unanimité, des représentants de la commune dans le syndicat précité.

Sens du vote :

- M. Jean Yves BELOUIN	15	VOIX
- M. Jean-Pierre THEVAL	15	VOIX

Sont élus pour représenter la commune de LORMAYE au sein du syndicat « Énergie Eure-et-Loir » :

Représentant titulaire :	Représentant suppléant :
- M. Jean Yves BELOUIN	- M. Jean-Pierre THEVAL

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES À CARACTÈRE PERMANENT DE LA COMMUNE DE LORMAYE (Réf 2026/10)

Seule une liste se présente :

Mmes Pascale GRAND, Nelly GOUIN et Juliette PIERROT, membres titulaires

MM. David MARTIN, Jean Yves BELOUIN et M. Michel DUC, membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants :	15
Bulletins blancs ou nuls :	00
Suffrages exprimés :	15

Ainsi répartis :

La liste obtient 15 VOIX.

Sont ainsi déclarés élus :

Mmes Pascale GRAND, Nelly GOUIN et Juliette PIERROT, membres titulaires

MM. David MARTIN, Jean Yves BELOUIN et M. Michel DUC, membres suppléants, pour faire partie, avec M. le Maire, Président de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN D'ORGANISATIONS ASSOCIATIVES ET INSTITUTIONNELLES DIVERSES (Réf 2026/11)

Le Conseil Municipal élit au scrutin secret à la majorité absolue les délégués suivants :

EURE-ET-LOIR INGÉNIERIE (ELI) :

Titulaire :	M. Boris BIRAUD
Suppléant :	M. Grégory GRUET

DÉFENSE :

Délégué en charge des questions de défense : M. Jean-Pierre THEVAL

SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

Correspondant sécurité routière : M. Boris BIRAUD

A.D.M.R. :

Titulaire : Mme Émilie GÉRARD

Suppléant : Mme Marie-Christine MORIN

ASSOCIATION DE JUMELAGES :

Délégué : M. David MARTIN

Le Maire,
David LEFÈVRE

La secrétaire de séance,
Mme Justine NORET